

Faites de la sécurité de nos enfants votre priorité!

LA LOUVIÈRE
vous êtes au centre de tout



brochure à destination
des parents des enfants
des établissements scolaires
de La Louvière

www.lalouviere.be





De nombreuses infractions dangereuses sont quotidiennement commises aux abords des écoles par les parents et accompagnants : stationnement anarchique, non-respect des dispositions du Code de la Route (stationnement sur passage pour piétons, le long des lignes jaunes continues, sur le trottoir, sur les arrêts de bus, sur les emplacements pour personnes à mobilité réduite...), moteur qui tourne.

Afin de les réduire, la Ville de La Louvière et la Police locale travaillent, depuis la rentrée scolaire, pour informer et sensibiliser les parents mais également pour réprimer des comportements inadaptés.

UN PARENT AVERTI EN VAUT DEUX.

QUELQUES PETITS CONSEILS UTILES



Si vous conduisez votre enfant en voiture

- Si votre enfant mesure moins d'1m35, transportez-le toujours dans un siège-auto adapté ;
- Partez toujours bien à temps pour éviter de devoir vous dépêcher en cours de route ;
- Aux abords des écoles, respectez la limitation de 30 km/h. Les réactions des enfants sont parfois imprévisibles, et cette vitesse augmente les chances de pouvoir s'arrêter à temps (la distance d'arrêt est de 12 m sur route sèche à cette vitesse) ;
- Garez-vous de manière réglementaire, même si ce n'est que pour deux minutes, donc pas sur un trottoir, pas sur un passage piéton... Une voiture mal stationnée peut empêcher un enfant qui veut traverser de bien voir et d'être vu.



Si votre enfant va à l'école à pied

- Parcourez le trajet avec lui avant qu'il ne le fasse seul. Montrez-lui les endroits qui peuvent présenter un danger : entrées de garage et de parkings, allées, etc. ;
- Apprenez-lui à traverser une rue correctement : s'arrêter un peu avant le bord du trottoir ou de l'accotement, regarder à gauche, puis à droite, et de nouveau à gauche, une fois qu'on a vérifié qu'aucun véhicule n'arrive, traverser sans courir et en continuant à bien regarder. Apprenez-lui à établir un contact visuel avec le conducteur pour être certain d'avoir été vu ;
- Partir à temps et faire en sorte que votre enfant quitte la maison assez tôt. S'il est pressé, il sera moins attentif et moins prudent en marchant vers l'école.

Quels sont les bons comportements et ceux à proscrire en matière de stationnement :

Ce qui est autorisé



- Arrêt et stationnement à droite par rapport au sens de la marche
- Arrêt et stationnement hors de la chaussée sur l'accotement de plain-pied ou, en dehors des agglomérations, sur tout accotement
- Arrêt et stationnement parallèle au bord de la chaussée et en une seule file

Ce qui est interdit



- Arrêt et stationnement à gauche par rapport au sens de la marche
- Arrêt et stationnement sur la chaussée divisée en bandes de circulation
- Arrêt et stationnement en agglomération sur un accotement en saillie
- Arrêt et stationnement sur le passage piéton et sur la chaussée à moins de 5 mètres en deçà du passage piéton
- Arrêt et stationnement aux abords des carrefours à moins de 5 mètres
- Stationnement sur les places PMR et les arrêts de bus. Attention, l'arrêt (soit le temps nécessaire à l'embarquement et/ou au débarquement de choses et/ou de personnes) est lui autorisé sur les places PMR et les arrêts de bus

Unité de Mobilité et de Sécurité Routière

356, chaussée Paul Houtart
7110 La Louvière
064/270 609
zp.lalouviere.circulation@police.belgium.eu

POLLUTION D'AIR AUTOUR **DES ÉCOLES:** **STOP AUX MOTEURS !**

Le code de la route l'interdisait déjà.

Depuis le 1^{er} mars 2019, le fait de laisser tourner son moteur alors qu'on est en stationnement constituera également une infraction environnementale en Wallonie.

Laisser tourner son moteur plus de 10 secondes émet plus de CO₂ que de redémarrer. C'est donc une pratique nuisible pour l'environnement mais également pour la santé.

Le moteur doit être coupé lorsque le véhicule n'est plus en circulation et qu'une manoeuvre est terminée. Le moteur doit être arrêté lorsque le véhicule est à l'arrêt parce que le conducteur attend un passager ou qu'il doit faire une course rapide.

Cette incivilité peut être constatée par les policiers mais également par les agents constateurs régionaux et communaux.

Faire tourner son moteur en attendant son (ses) enfant(s) peut désormais faire l'objet d'une amende administrative.



TOUTE UNE ÉQUIPE À VOTRE DISPOSITION

En plus des **policiers**, les **agents constatateurs** et les **gardiens de la paix** sont présents pour garantir le bon déroulé de cette campagne de «bien-vivre ensemble».

Les policiers

Ils sont présents aux abords des écoles pour informer, sensibiliser mais aussi réprimer ces comportements inadaptés.

Les agents constatateurs

C'est un agent communal qui a un rôle préventif mais qui est également habilité à utiliser la voie répressive à travers la rédaction de constats administratifs et de procès verbaux.

Ses missions sont:

- la lutte contre les incivilités et le non-respect de la sécurité, la propreté et la tranquillité publiques ;
- la lutte contre les infractions aux dispositions de la voirie communale ;
- la lutte contre la délinquance environnementale ;
- la lutte contre les infractions à l'arrêt et au stationnement considérés comme dangereux ou anarchiques.

Afin de relayer un problème d'incivilités : **incivilités@lalouviere.be**



Les Gardiens de la Paix

Ils ont pour mission l'information des automobilistes au sujet du caractère gênant ou dangereux du stationnement fautif ainsi que la sensibilisation de ceux-ci au règlement général sur la police de la circulation routière et à l'utilisation correcte de la voie publique. Son rôle est donc différent de celui du policier, il effectue principalement de la prévention.

Ils assurent également une aide à la sécurité lors de la traversée des enfants mais aussi de personnes handicapées ou de personnes âgées.



Tom & Lily veillent sur les écoliers

Dans le souci d'améliorer et d'augmenter la vigilance des usagers de la route aux abords des écoles, la Ville de La Louvière vient d'investir dans l'achat de quatre totems préventifs. Leur nom ? **Tom & Lily** !

De la taille réelle d'un enfant et visibles de loin, Tom & Lily incitent naturellement les automobilistes à la prudence. Ils sont d'ailleurs visibles de jour comme de nuit par les usagers grâce aux bandes rétro-réfléchissantes. Avec leur design moderne, sympathique et leurs couleurs vives, Tom & Lily sont également très appréciées par les enfants.

www.lalouviere.be

ed. resp.: Rudy Ankaert

